



NAO Salaires : Revendications FO

Négociation sur les salaires : FO porte à votre connaissance (et à celle de la Direction), nos revendications :

**Rappel : en année glissante, l'inflation est de 2,8% en novembre 2021
avec une prévision d'une inflation qui subsistera en 2022.**

Salaires :

- Une augmentation générale des salaires de 4% POUR TOUS à compter du 1^{er} janvier 2022 avec un minimum de 1.200€ (*pour mémoire le salaire minimum (SMIC) a augmenté à minima de 3,83% entre le 31/12/20 et le 01/01/22 = 0,99% au 1^{er} janvier 2021, puis 2,2% en octobre 2021 et prévision à minima de 0,6% en janvier 2022*).
- Prime pour récompenser l'investissement des salariés en cette période de crise par le biais de la prime de pouvoir d'achat (« prime Macron ») à hauteur de 1500€ POUR TOUS.
- Augmentation des rémunérations minimales annuelles (RMA) brutes de Generali de 5% et une revalorisation de la RMA de la classe 5 au niveau du PASS 2022 (inchangé) = à 41 136 €.
- Compensation à 100% du salaire net par Generali pour les salariés placés en activité partielle du fait du contexte sanitaire.
- Revalorisation de la valeur des tickets restaurant (*en 2022, l'exonération participation patronale prévue est de 5,69€ au lieu de 5.55€ ce qui permet d'augmenter la valeur faciale du ticket restaurant*).
- Pour les CRC : Intégration totale des primes dans le salaire en cas de mobilité.
- Revalorisation de la grille d'indemnisation pour les stagiaires de 4%.
- Analyse des situations de salariés sans mesures individuelles depuis maxi. 3 ans et non pas 5 ans comme actuellement avec revalorisation du salaire en conséquence avec formalisation du processus d'examen en cas de demande de la part d'un salarié.
- Et enfin, le rappel des salaires depuis le 1^{er} janvier 2016 c'est-à-dire la compensation salariale des jours / heures travaillés en plus et non payés depuis cette date.

Télétravail :

- L'octroi de tickets restaurants pour tous les salariés en télétravail qui en sont encore privés (St Denis) ou une indemnisation repas (à la hauteur de la participation employeur au tickets restaurant) et ce, pour chaque jour télétravaillé.
- Maintenir la participation de l'employeur de 20€ max pour les frais de connexion internet en plus de l'indemnité journalière de télétravail.

Autres :

- Augmentation du crédit d'heures lié aux perturbations de transport (de plus en plus fréquentes) pour le passer à 12 heures / an au lieu de 8 heures / an actuellement.
- Augmentation de la participation de l'employeur à la restauration d'entreprise qui n'a pas été augmentée depuis des années et qui de fait nuit à la qualité de la prestation d'année en année.
- Les salariés en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier, s'ils le souhaitent, d'une place fixe attitrée sur les plateaux en flex office (*certain handicaps nécessitent des aménagements spécifiques qui sont incompatibles avec un bureau nomade*).

Autres (Suite) :

- Retour de l'abondement sur l'épargne salariale dans le cadre d'une enveloppe financière supplémentaire.
- Remboursement à 100 % de la carte de transport Navigo et carte transport Province.
- Indemnisation des frais de transport pour les salariés qui utilisent une moto ou voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.
- Aide financière pour l'achat d'un vélo électrique ou voiture électrique.

Jours de congés :

- Octroi de jours de congés pour enfants malades supplémentaires aux salariés parents d'enfants en situation de handicap (doublement des jours).
- Octroi de jours de congés rémunérés pour aider les proches dépendants (conjoint, descendants, ascendant).
- Pour le don de jours de congés : ajouter un abondement en jour par l'employeur (exemple : 1 jour salarié + 1,5 jour employeur).



Cette année 2021 a été encore très particulière pour chacun d'entre nous pour affronter cette crise sanitaire sans précédent.

Toute l'équipe FO a été mobilisée tout au long de l'année et le restera encore en 2022 pour défendre vos droits.

Cette période de fêtes, même si elle reste très particulière, sera propice à des échanges chaleureux en famille et pour profiter de nos proches.

Toute l'équipe FO vous souhaite à tous de passer de très bonnes fêtes de fin d'année !

L'équipe FO reste joignable durant toute cette période pour répondre à vos questions.

N'hésitez pas à nous contacter

Vous pouvez nous faire part de vos questions : réponse assurée en toute confidentialité.

fogenerali@yahoo.fr

Et retrouvez nos communications sur : <http://fogeneralifrance.fr>